

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2021

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE
LOCALE - (N° 4406)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL1119

présenté par

M. Peu, M. Jumel, M. Bruneel, Mme Buffet, M. Chassaigne, M. Dharréville, M. Dufrègne,
Mme Faucillon, M. Lecoq, M. Fabien Roussel et M. Wulfranc

ARTICLE 3 QUINQUIES

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous souhaitons revenir sur un ajout adopté au Sénat, lequel assouplit la procédure permettant la fusion en une collectivité unique d'une région et de ses départements.

En effet, nous ne souhaitons pas que les départements disparaissent au profit de plus grandes collectivités qui dénaturent le schéma d'organisation territoriale de notre République et nourrissent les volontés régionalistes, contre l'impératif de proximité et de coopération territoriale au sein du territoire national.